

BENCHMARK INTERNATIONAL DE PLANS ET INITIATIVES NATIONAUX EN MATIERE DE RSE



Présentation au GT3
Réunion du 23 mai 2014

1. DE QUOI PARLE-T-ON?

- *Danish National Action plan –implementation of the UN Guiding Principles on Business and Human Rights, mars 2014*
- *The Foundation of the italian action plan of the UN « Guiding principles on business and human rights », mars 2014*
- *National Action Plan on Business and Humans Rights, Pays- Bas, 20 décembre 2013*
- *Bonnes pratiques-Mise en œuvre des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l’homme, Royaume- Uni, 04 septembre 2013*
- *L’Entrepreneuriat durable- Une plateforme d’action suédoise, Suède, 2013*



2. A RETENIR

- Les Principes Ruggie (en particulier le 1^{er} et le 3^e Pilier) sont une source d'inspiration primordiale des plans d'actions nationaux des états membres de l'OCDE et de l'Union Européenne.
- Les Plans nationaux révèlent un degré de maturité variable pour l'exercice imposé par l'Union Européenne.
 - Si le Plan national du Royaume-Uni se contente d'engagements généraux, les Plans nationaux Suédois, Danois et Italiens prétendent à l'exhaustivité en matière d'initiatives RSE et de déclinaison des 1^{er} et 3^{ème} Piliers des UNGP, et examinent la question de la chaîne de valeur dans son acception intra- et extra-territoriale.
- De nombreuses initiatives nationales législatives, réglementaires, organisationnelles veillent à l'application effective des principes Ruggie au sein du territoire national et de la chaîne d'approvisionnement, et forment un maillage dont le Plan français pourrait s'inspirer.

3. L'APPROCHE DANOISE

- Publication d'un plan d'action en matière de RSE, « Une croissance responsable 2012-2015 »
- La création d'une variété d'outils d'auto-évaluation basés sur les normes promues par des initiatives internationales
 - le *CSR Compass*, *Global Assessment Tool* et le *Human Rights Compliance Assessment 2.0*
- Le plan danois est né suite à une consultation multi parties prenantes et des recommandations qu'elles ont adressées au gouvernement danois.



○ Au sein du plan:

- Le plan insiste sur la volonté du gouvernement danois de « **développer des attentes claires envers les entreprises, en accompagnant particulièrement celles qui travaillent au sein des marchés émergents** ».
- Dans cadre de son devoir de protéger, au-delà de sa propre législation, le gouvernement danois a mis en place un **reporting obligatoire sur les DH** pour les entreprises détenues par l'Etat, suivi d'une obligation de rejoindre le Global Compact.
- Dans le cadre des voies de recours, le gouvernement a créé des institutions de médiation et de traitement des plaintes:
 - l'Institution Danoise de Médiation et de Traitement des Plaintes (*Danish Mediation and Complaint Handling Institution*) et le Mécanisme danois de médiation et de Plainte pour une conduite des affaires responsables (*Mediation and Grievance Mechanism for Responsible Business Conduct*).
- Une recommandation non exploitée en l'état par le gouvernement danois: la rédaction d'un guide délivrant des principes directeurs pour une chaîne d'approvisionnement



4. L'APPROCHE ITALIENNE

- L'approche italienne se veut exhaustive en matière de démarches RSE, d'achats responsables et d'intégration des Principes Ruggie.
- Aussi, le gouvernement italien a mis en place divers plans d'action afin d'illustrer l'idée que « pour l'Italie, les politiques et régulations en faveur de la protection de l'environnement contribuent directement et indirectement au respect des droits de l'Homme par les entreprises ».
- Enfin, le plan national d'action italien a été rédigé grâce à une coordination interministérielle et avec le concours du PCN italien.



○ Au sein du plan:

- Le plan italien fait une analyse de la main d'œuvre en prenant aussi en compte les phénomènes migratoires et les fragilités auxquelles ces populations sont sujettes.
- Le gouvernement italien conduit de nombreux travaux en matière de politiques en faveur du travail, politiques sociales et l'égalité des chances, en lien direct avec les standards internationaux (et en tout premier lieu avec ceux de l'OIT et de l'OCDE), la Constitution et les lois régulant les relations de travail.
- Le Plan italien rappelle que les EMN italiennes sont tenues d'appliquer le droit italien, y compris à l'extérieur des frontières.
- Le Plan rappelle l'indispensable promotion des Principes Directeurs de l'OCDE pour une conduite responsable des affaires et le rôle du PCN en matière de voie de recours.



5. L'APPROCHE HOLLANDAISE

- En matière de RSE, le Parlement Hollandais joue un rôle particulièrement actif essentiellement grâce à son pouvoir législatif.
- Les Pays- Bas ont créé des outils d'analyse des risques sociaux pays (*CSR Risk Check*) et de facilitation d'accès aux voies de recours (*Access Facility*, 2012).
- En l'état de mes recherches, les Pays-Bas ne semblent pas avoir mis en œuvre de dispositions particulières en matière d'achats durables et responsables.
- *Le Plan national d'action sur les droits de l'Homme et la conduite des affaires* est un recensement relativement exhaustif des engagements Danois dans le domaine des droits de l'Homme.



- Au sein du plan:

- «Les Pays Bas encouragent les entreprises à respecter les droits de l'Homme. Le but est d'empêcher les entreprises de provoquer des abus aux droits de l'Homme directement ou au travers de leur chaîne de valeur. Le guide rappelle que les entreprises ont la responsabilité sociale d'appliquer les mêmes règles relatives aux droits de l'Homme aussi bien aux Pays Bas que dans les autres pays ».
- La consultation d'un large panel de représentants fait apparaître que le devoir de vigilance raisonnable est au cœur de la RSE mais doit être clarifié par le gouvernement danois afin qu'il soit mieux pris en compte par les entreprises.
- En matière de voies de recours, le plan précise qu'il existe de mécanismes juridictionnels et non juridictionnels de recours. Par ailleurs, les Pays-Bas et *Access facility* organiseront en 2014 une conférence conjointe sur les mécanismes judiciaires et non judiciaires de plainte.

6. L'APPROCHE BRITANNIQUE

- En matière d'achats responsables, un plan national d'achats durables a été rédigé en 2006 mais n'a pas été remis à jour depuis.
- Le RU a publié en septembre 2013 un guide intitulé Bonnes pratiques : Mise en œuvre des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme qui « incarne (leur) détermination à protéger les droits de l'homme, en aidant les entreprises britanniques à comprendre et à gérer ces droits ».
- Texte d'engagement généraux avec mention des Principes Ruggie, des textes de l'OCDE et de l'OIT, rappel de la mission du PCN. Néanmoins, le RU met à la disposition des entreprises son service diplomatique pour apporter aux entreprises qui en font la demande, une information en matière de risque pays

7. L'APPROCHE SUÉDOISE

- La RSE suédoise s'inscrit dans le cadre de la coopération du Conseil nordique mais aussi en fonction des intérêts suédois propre en matière de compétitivité de ses entreprises.
- La Suède ne parle pas de RSE mais d'Entrepreneuriat durable dont elle donne la définition suivante: « Pour le gouvernement, l'entrepreneuriat durable est un principe global qui englobe les droits de l'homme, les conditions de travail, l'environnement, la lutte contre la corruption, incluant à leur tour les principes d'égalité des sexes, de diversité et d'éthique des affaires ».
- Le plan «Entrepreneuriat durable» présente les engagements du gouvernement, ses convictions, ses exigences et ses références, sous forme de questionnements simples.



- Au sein du plan:
 - Des convictions, engagements et exigences simples et clairs, et qui laissent peu de place à l'interprétation.
 - Le Plan rappelle les engagements internationaux de la Suède, dont elle encourage vivement et promeut l'application par les entreprises privées et auxquelles elle soumet les entreprises publiques dont elle est propriétaire.
 - En matière d'accès au recours, le PCN reste l'instance d'information, de promotion, de dialogue, de médiation et de recours privilégiée, même si la Suède complète cette approche avec un outil d'évaluation des risques en matière de diligence raisonnable « *Sida Sustainability Screening Framework* » et souhaite retonifier le rôle des partenaires sociaux.



CONCLUSION

- Un engagement massif derrière les Principes Ruggie et les Principes directeurs de l'OCDE.
- Des engagements suédois, italiens, danois et hollandais clairs pour une application extra-territoriale des lois et dispositions nationales.
- Une exigence d'efficacité et d'accessibilité des voies de recours, tant juridictionnels que non-juridictionnels.
- Un contrat rempli envers l'UE avec des degrés variables de maturité des engagements.

